DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

Formule de publication (pour l'établissement d'expeditions, copies ou extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHEQUES — DEPOT — DATE

Dépot: 2945 Date: 10/03/97
EDDI VOLUME 1997 P N° 1952

N° 3265

PUBLICATION (1)

B490: 500 F
Sal: 100 F
TOTAL: 600 F

2ème BUREAU des HYPOTHEQUES de PARIS

REPRISE POUR ORDRE du 20/05/97

DEPOT N° 5353

Réf. acte :
Réf. clerc : ED /FK
Réf. dossier : 96/319
Réf. compte :

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT,
Le VINGT HUIT JANVIER
EN L'OFFICE NOTARIAL CI-APRES DENOMME,

Maître **Emmanuel DELOUIS**, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Emmanuel DELOUIS et Bernard CARVAIS, notaires associés", titulaire d'un office notarial, dont le siège social est à PARIS (17ème), 5, Rue de Logelbach,

A reçu le présent acte authentique à la requête de(s) personne(s) ci-après identifiée(s), ledit acte contenant :

ACTE MODIFICATIF

1°) Le **"SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A PARIS (5è) 50, rue BROCA"**, ayant son siège à Paris (5è) 50, rue Broca,

Représenté par :

Le CABINET P.G. LANCE et Cie administrateur de biens, ayant son siège à Paris (8ème) 38, avenue Hoche,

En qualité de syndic de l'immeuble sis à Paris (5è) 50, rue Broca, fonction à laquelle elle a été renouvellée aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires en date du 29 juin 1995

Ladite Société représentée par Monsieur Marc LANCE, directeur général de Société, demeurant à Paris (8è) 38 avenue Hoche, régulièrement nommé aux termes d'une délibération des associés en date du 30 juin 1993.

Dont la dénomination sera ci après **"LE REQUERANT"**

CAPACITE

Le contractant confirme l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent, en outre, qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Marc LANCE à ce présent

Le REQUERANT a exposé ce qui suit :

EXPOSE

I- Aux termes d'un acte reçu par Me SENS OLIVE, notaire à Paris les 13 et 26 mai 1952, il a été établi le règlement de copropriété concernant l'immeuble ci après désigné, dont une expédition a été publiée au premier bureau des Hypothèques de la Seine le 5 juin 1952 volume 1951 n° 54 .

DESIGNATION

Les biens et droits immobiliers ci après désignés dépendant d'un immeuble sis à Paris (5è) 50, rue Broca, comprenant un bâtiment en façade sur la rue Broca, double en profondeur avec aile à droite sur cour et retour d'équerre au fond également sur cour, le tout élevé sur caves, d'un rez de chaussée, de cinq étages carrés, sixième étage mansardé et septième étage lambrissé sur la rue, et sept étages carrés sur la cour, débarras dans la cour. Cette cour est séparée de celle de l'immeuble portant le n° 46 du boulevard Port Royal par un mur mitoyen surmonté d'une grille.

Le tout d'une contenance de trois cent vingt trois mètres carrés environ d'après mesurage et trois cent quarante mètres carrés d'après les titres.

Cadastré section AW n° 79 "50, rue Broca" pour 3a 27ca

Aux termes dudit acte, il a été crée 40 lots de copropriété

II- Aux termes d'une Assemblée générale des copropriétaires en date du 27 février 1996 , notifiée aux copropriétaires conformément à la loi n° 65 557, du 10 juillet 1965, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation dans le délai légal, ainsi que le déclare Monsieur LANCE es qualités,

Il a été décidé à l'unaminité de modifier le règlement de copropriété et vendre les 4 M2 de couloir à Monsieur Philippe LELEU au prix de 16.000 Francs, et créer un nouveau lot auquel sera attaché les 2/1.000èmes des parties communes.

CECI EXPOSE , il est procédé à la modification du règlement de copropriété consécutif à la résolution sus analysée adoptée lors de l'assemblée générale du 27 février 1996, par la modification de la quote part des parties communes exprimées désormais en 1.002ème au lieu de 1.000èmes et la création du lot n° 41 dont la signation suit :

CREATION DU LOT N° 41

LOT NUMERO QUARANTE ET UN (41)
au 6ème étage, 4 mètres carrés de couloir
et les 2/1002èmes des parties communes générales

TABLEAU RECAPITULATIF

En raison des modifications ci dessus réalisées le tableau de division de l'immeuble sis à Paris (5è) 50 rue Broca, est modifié ainsi qu'il résulte du tableau de concordance ci annexé après mention.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte modificatif sera publié à la conservation des hypothèques du deuxième bureau de Paris.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière es parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs au notaire associé soussigné à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles ci en concordance avec les documents hypothécaires et cadastraux ou pour toute autre cause.

FRAIS

Tous les frais droits et émoluments des présentes seront à la charge de Monsieur LELEU qui s'y oblige.

DONT ACTE

Rédigé sur 4 pages.
Fait et passé aux lieu et date sus-indiqués.
Et, après lecture faite, le notaire soussigné a recueilli les signatures, et signé le même jour.

Renvoi(s).....	:0
Mot(s) rayé(s).....	:0
Ligne(s) rayées(s)...	:0
Nombres(s) rayé(s)...	:0
Blanc(s) barré(s)....	:0

Suivent les signatures

Suit la teneur littérale de l'annexe :

TABLEAU DE CONCORDANCE

CREATION DE LOT

LOTS	ETAGES	DESIGNATION	ANCIENNE QUOTE PART DANS LA PROPRIETE DES PARTIES COMMUNES GENERALES EN 1.000è	NOUVELLE QUOTE PART DANS LA PROPRIETE DES PARTIES COMMUNES GENERALES EN 1.000è
1	R.C.	Une boutique	27	27
2	R.C.	un logement	26	26
3	entresol	un appartement 3 pièces	64	64
4	entresol	un logement 2 pièces	26	26
5	1er	appartement 3 pièces	69	69
6	1er	logement 2 pièces	~~212~~ (29)	~~212~~ 29
7	2ème	appartement 3 pièces	69	69
8	2ème	logement 2 pièces	29	29
9	3ème	appartement 3 pièces	69	69
10	3ème	logement 2 pièces	29	29
11	4ème	appartement 3 pièces	66	66
12	4ème	logement 2 pièces	27	27
13	5ème	appartement 3 pièces	64	64
14	5ème	logement 2 pièces	26	26
15	R.C.	logement 2 pièces	15	15
			635	~~618~~

5.

LOTS	ETAGE	DESIGNATION	ANCIENNE QUOTE PART DANS la copropriété des parties commune générales en 1.000è	NOUVELLE QUOTE PART dans la copropriété des parties communes en 1.002ème
16	R.C.	logement 2 pièces	21	21
17	entresol	logement 2 pièces	24	24
18	entresol	logement 2 pièces	23	23
19	1er	logement 2 pièces	23	23
20	1er	logement 2 pièces	23	23
21	2ème	logement 2 pièces	25	25
22	2ème	logement 2 pièces	23	23
23	3ème	logement 2 pièces	25	25
24	3ème	logement 2 pièces	23	23
25	4ème	logement 2 pièces	25	25
26	4ème	logement 2 pièces	23	23
27	5ème	logement 2 pièces	25	25
28	5ème	logement 2 pièces	22	22
29	6ème	logement 1 pièce	5	5
30	6ème	logement 1 pièce	5	5
31	6ème	logement 1 pièce	4	4
32	6ème	logement 1 pièce	5	5
33	6ème	logement 1 pièce	4	4
34	6ème	logement 1 pièce	5	5
35	6ème	logement 1 pièce	8	8
36	6ème	logement 1 pièce	4	4
			345	

LOTS	ETAGE	DESIGNATION	ANCIENNE QUOTE PART dans la copropriété des parties communes générales en 1.000è	NOUVELLE QUOTE APRT dans la copropriété des parties communes générales en 1.002è
37	6ème	logement 1 pièce	5	5
38	6ème	logement 1 pièce	5	5
39	6ème	logement 1 pièce	5	5
40	6ème	logement 1 pièce	5	5
41	6ème	4 mètres carrés de couloir	-lot supplémentaire 1.000/1.000è	2 1.002/1.002è
			20.	1185.
			1000.	1002.

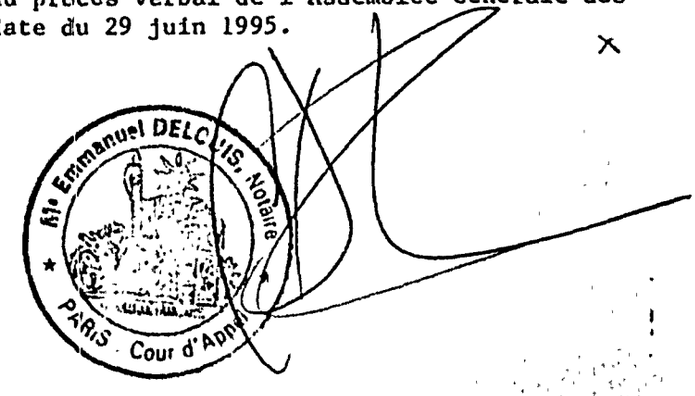
7.

Cette annexe porte la mention : annexé à la minute d'un acte reçu par le notaire associé soussigné le 28 janvier 1997 (signé) E. DELOUIS

LE SOUSSIGNE, Me Emmanuel DELOUIS notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Emmanuel DELOUIS et Bernard CARVAIS, notaires", titulaire d'un Office Notarial à PARIS XVIIème, 5, rue de Logelbach, certifie la présente copie établie en huit ---------- pages exactement collationnée conforme à la minute et à la copie authentique destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi ni mot nul mais contenant deux barres tirées dans un blanc,

Il certifie en outre, que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée.

Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A PARIS (5è) 50, rue Broca, représenté par le CABINET P.G. LANCE et Cie, au vu d'une copie certifiée conforme du procès verbal de l'Assemblée Générale des Copropriétaires en date du 29 juin 1995.



8